101

DÉLIBÉRATIONS

Feuillet n°173



Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir 58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-quatre, le 09 décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Badefols d'Ans, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : le 02 décembre 2024

Nombre de Conseillers Communautaires			
En exercice	58		
Présents	32		
Votants:	36		
Pour :	36		
Contre:	0		
Abstention :	0		

PRÉSENTS:

Titulaires: Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie CHANQUOI, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Roland MOULINIER, Daniel BARIL, Bertrand CAGNIART, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Nadine PIERSON, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Bernard DURAND, Régine ANGLARD, Dominique BOUSQUET, Nicole DUBREUIL RAVIDAT, Dominique DURAND, Sylviane GRANDCHAMP, Betty CHABANE, Jean-Luc BLANCHARD, Josiane LEVISKY, Laurent PELLERIN, Jean-Michel LAGORSE, Edmond Claude DELPY, Daniel BOUTOT, Francis AUMETTRE, Jean-Michel LAGORCE, Francine BOURRA.

<u>Suppléant</u>: Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE, Dominique DURUY représenté par Gilles COZANET.

Excusés: Patrick GAGNEPAIN donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Gaston GRAND, Claude SAUTIER, Bernadette MERLIN donne pouvoir à Laurent PELLERIN, Sébastien LUNEAU, Patrick DELAUGEAS, Mattia TRENTEMONT donne pouvoir à Betty CHABANE, Didier CLERJOUX, Jacques MIGNOT, Marie-Claire ADOUX, Patricia FLAGEAT, Nicolas DJERBI donne pouvoir à Roland MOULINIER, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Coralie DAUBISSE BOYER, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Maud MANIERE, Stéphanie PORTE, Jean-Yves VERGNE, Caroline VIEIRA CHEVALIER.

SECRÉTAIRE: Mme Josiane LEVISKY

OBJET: Tableau des effectifs au 1er janvier 2025

Conformément à L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

AR Prefecture

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures et minutes,

Il s'agit d'une mise à jour au regard des postes occupés et des postes budgétaires précédemment créés par délibérations successives du Conseil communautaire,

Il est proposé la suppression des postes suivants et/ou la transformation des postes comme suit

Vu la saisine du Comité Social territorial,

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé du Vice-Président Jean-Jacques DUMONTET, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** :

De SUPPRIMER les postes suivants

grades des agents		Temps Travail Hebdo	catégorie	effectif budgétaire	effectif pourvu	Equivalent Temps Plein
Attaché	Titulaire	35h	Α	1		
Rédacteur principal de 2ème classe		35h	В	1		
Rédacteur		35h	В	1		
Adjoint technique principal 2ème classe	Titulaire	35h	С	1		P

De créer les postes suivants

grades des agents		emploi	Temps Travail Hebdo	catégorie	effectif budgétaire	effectif pourvu	Equivalent Temps Plein
Adjoint Administratif	Stagiaire	Chargée accueil et Agent France Services	35h	С	1	1	1

■ D'ADOPTER le tableau des effectifs au 1er janvier 2025 comme suit

N° 2024/125/4.1

DÉLIBÉRATIONS

Feuillet n°180

grades des agents		Temps Travail Hebdo	catégorie	effectif budgétaire	effectif pouryu	Equivalent Temps Plein
FILIERE ADMINISTRATIVE	Titulaire/ Contractuel			22	21	19,97
Attaché Hors classe	Titulaire	35h	A	1		
DGS (services fonctionnels)	Emploi fonctionnel	35h	A	1	1	1
Attaché	Contractuel	35h	A	1	1	1
Rédacteur principal de 2ème classe	Titulaire	35h	В	1	1	1
Rédacteur	Contractuel	35h	В	1	1	1
Rédacteur	Contractuel	35h	В	1	1	1
Rédacteur	Contractuel	35h	В	1	1	1
Rédacteur	Contractuel	35h	В	1	1	1
Adjoint Administratif	Contractuel	35h	С	1	1	1
Adjoint Adm ppal 1ère classe	Titulaire	21h	С	1	1	0,6
Adjoint Adm ppal 2ème classe	Titulaire	15h	С	1	1	0,43
Adjoint Administratif	Titulaire	35h	С	1	1	1
Adjoint Administratif	Contractuel	35h	C	1	1	1
Adjoint Administratif	Titulaire	35h	С	1	1	1
Adjoint Administratif	Contractuel	35h00	С	1	1	1,00
Adjoint Administratif	Titulaire	35h	С	1	1	1
Adjoint Administratif	Stagiaire	35h	С	1	1	1
Adjoint Administratif	Stagiaire	33h	С	1	1	0,94
Adjoint Administratif	Titulaire	35h	С	1	1	1
Adjoint Administratif	Contractuelle	35h	С	1	1	1
Adjoint Administratif	Contractuelle	35H	С	1	1	1,00
Adjoint Administratif	Stagiaire	35H	С	1	ī	1,00
FILIERE TECHNIQUE				10	9	8,34
Technicien Principal 1° classe	Titulaire	35h	В	1	ij	1
Technicien Principal 1° classe	Titulaire	35h	В	1	1	1
Agent de maitrise principal	Titulaire	35h	С	1	1	1
Agent de maitrise	Titulaire	35h	С	1	1	1
Adjoint technique principal 1ère classe	Titulaire	35h	C	1	1	1
Adjoint technique principal 1ère classe	Titulaire	30h	С	2	2	1,7
djoint technique principal 2ème classe Titulaire		30h	С	1		
Adjoint technique	Titulaire	35h	С	1	1	1
Agent technique	Contractuel	22h30	С	1	1	0,64
KUATOT				32	30	28,31

AR Prefecture

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu, le 09/12/2024

> Le Président, Dominique BOUSQUET

> > Terrassonnais

Communauté de Communes 58 Avenue Jean Jaurès 24120 Terrasson-Lavriedieu 05 53 50 96 10

Haut Pandord Nois